Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2020-187

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE

70-2020-09-27-001 - Arrêté fixant la liste définitive des candidats au 2nd tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (2 pages) Page 3

PREFECTURE

70-2020-09-27-001

Arrêté fixant la liste définitive des candidats au 2nd tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté n°70-2020-09-27-001
Fixant la liste définitive des candidats au 2nd tour
des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

La préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral ;

VU la loi organique n°2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

VU le décret n°2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Mme Fabienne BALUSSOU ;

VU l'arrêté n° 70-2019-11-26-004 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Imed BENTALEB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire n°INTA2022892C du 28 août 2020 relative à l'organisation des élections sénatoriales du dimanche 27 décembre 2020 ;

VU l'arrêté n°70-2020-09-17-002 du 17 septembre fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, modifié le 21 septembre 2020 ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées le 27 septembre 2020 en préfecture de la Haute-Saône jusqu'à 15h, délai de clôture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

1 rue de la Préfecture – 70000 VESOUL
Tél. 03 84 77 70 00
Courriel : pref-elections@haute-saone.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er : La liste définitive des candidats au 2nd tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 à l'effet de pourvoir un siège au 2nd tour est arrêtée, pour le département de la Haute-Saône, comme suit dans l'ordre de leur dépôt :

- ✗ Mme Gaëlle GALDIN, titulaire (nuance politique attribuée : Divers gauche)
  M. Régis PINOT, remplaçant éventuel

- ✗ M. Olivier RIETMANN, titulaire (nuance politique attribuée : Les Républicains)
  Mme Martine GAUTHERON, remplaçante éventuelle

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, mis en ligne sur le site Internet de la préfecture, notifié à la présidente du bureau électoral et au président de la commission de propagande, et affiché dans chaque section de vote.

Fait à Vesoul, le 27 septembre 2020

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général

Imed BENTALEB

1 rue de la Préfecture – 70000 VESOUL
Tél. 03 84 77 70 00
Courriel : pref-elections@haute-saone.gouv.fr